

Concours d'admission 2021

TEL +33 (0)1 84 67 00 01
www.ens-louis-lumiere.fr

Concours Master Photographie

Dossier de la phase 1

La Cité du Cinéma - 20 rue Ampère BP 12
93213 La Plaine Saint-Denis Cedex FRANCE

Le dossier que vous devez rendre constitue un travail personnel et doit donc être réalisé par vous exclusivement sous peine d'exclusion.

Vous ne devez en aucun cas y intégrer un élément permettant de vous identifier formellement (y compris dans les documents visuels).

Votre dossier sera composé d'un fichier unique :

- Un document au format PDF. Ce fichier devra respecter la nomenclature suivante : numero-de-candidat_dossier.pdf (exemple : CC2303_dossier.pdf)

La taille maximum du fichier est de 250 Mo.

Votre dossier doit être dactylographié, police Times New Roman ou Arial, taille 12, interligne 1,5. Vous devez renseigner en pied de page votre numéro de candidat.

Vous devrez déposer ce fichier dans votre espace candidat (accessible en suivant ce lien : <https://ensll-elearning.inshea.fr/>) avant le lundi 12 avril 2021 à 12h00. Passé ce délai, aucun dossier ne sera accepté.

Partie 1 – Synthèse du parcours suivi et motivations :

1A – Pourquoi voulez-vous faire de la photographie ?

Maximum 600 caractères, espaces compris.

1B – Qu'attendez-vous de la formation de l'ENS Louis-Lumière ?

Maximum 600 caractères, espaces compris.

1C – Quel est votre parcours d'études ?

(Type de bac et formation post-bac, ne pas indiquer le nom des établissements fréquentés)

Maximum 600 caractères, espaces compris.

1D – Quel(s) champs(s) ou domaine(s) photographique(s) vous intéresse(nt) plus particulièrement ?

Maximum 600 caractères, espaces compris.

1E – Parmi vos pratiques (professionnelles, associatives ou personnelles), détaillez celle(s) qui vous a(ont) le plus intéressé·e ou marqué·e et expliquez pourquoi.

Maximum 1 000 caractères, espaces compris.

Partie 2 – Réalisations personnelles :

Dans cette seconde partie, vous devez intégrer 2 éléments que vous aurez réalisés :

2A – Un portfolio personnel comportant au maximum 20 images, éventuellement accompagnées de brefs éléments de texte tels que titres, légendes, commentaires.

2B – Une série de 5 images sur le thème « échange », numérotées de 1 à 5 et accompagnée d'un texte de présentation (maximum 1 000 caractères, espaces compris).

Partie 3 – Analyses de documents visuels :

Dans cette troisième partie, vous devez rédiger 2 analyses d'images.

3A – Analyse esthétique d'une photographie de votre choix (à l'exclusion d'une réalisation personnelle)

Vous devrez légender cette photographie et l'intégrer à votre dossier.

Le commentaire devra mettre en évidence les moyens artistiques et techniques utilisés dans l'image afin de dégager un ou des effet(s) de sens perceptible(s). Il devra aussi pointer les spécificités résultant de son contexte de création et/ou de diffusion.

Maximum 2 000 caractères, espaces compris.

3B – Analyse technique d'une photographie imposée

À partir de l'image présentée en page 4, le commentaire cherchera à mettre en évidence le procédé pionnier, ses enjeux techniques, historiques et économiques ainsi que ses formes contemporaines.

Maximum 2 500 caractères, espaces compris.



Partie 4 – Composition écrite de culture photographique :

Suivant deux ou trois lignes directrices que vous énoncerez précisément, vous commenterez le texte, ci-dessous, d'un point de vue technique, culturel et/ou artistique.

Votre analyse sera fondée sur des exemples pris, entre autres, dans l'histoire et l'actualité de la photographie, des arts en général, des médias ou des nouvelles technologies.

Votre étude sera structurée, équilibrée et rigoureuse. La qualité de votre expression écrite sera également évaluée.

Votre analyse comportera entre 7 000 et 9 000 caractères maximum, espaces compris.

Le texte est extrait de l'ouvrage de Michel Frizot, *L'homme photographique. Une anthologie*, Paris, Hazan, 2018, pp. 7-8.

« *Homo photographicus* ou l'emprise de la photographie

Ce que peut la photographie, ce qu'elle fait, ce qu'elle nous fait : ces questionnements nous poursuivent à travers de nombreuses situations d'actualité, par lesquelles nous comprenons que la visibilité du monde transite, pour tout un chacun, par des flux ininterrompus d'images photographiques, ou de ces images véhiculées par des moyens techniques qui sont tous issus du même « régime photographique » : le cinéma, la vidéo, la télévision et le dernier avatar, la photographie numérique. Tous procèdent de la constitution d'une image par action de la lumière, qui a déterminé l'invention de la photographie. Ce syndrome visuel et mental du XX^e siècle, qui s'amplifie encore aujourd'hui, est celui de l'*Homo photographicus* – l'homme photographique – qui, non content de prendre connaissance des événements du monde par des photographies, produit lui-même, en « amateur », les images de sa vie, est contrôlé et identifié par sa photographie « d'identité », et choisit ses objets de consommation sur catalogue photographique : l'espèce humaine est désormais très largement « de culture photographique ». Or les mêmes questions, relatives aux affinités de l'homme et de la photographie, aux enjeux de connaissances générales et de mémoire collective, ont été formulées depuis l'invention du médium photographique en 1839, et elles peuvent être avantageusement abordées à travers leurs circonstances historiques, comme se le proposent les études réunies dans la présente anthologie.

La photographie est d'abord, en effet, une invention technique, c'est-à-dire qu'elle nécessite l'utilisation d'instruments et de procédés, et son caractère d'exception, parmi les techniques, est de créer quasi automatiquement des images, et non de

quelconques produits. [...] Une des conséquences de la nature technique de la photographie est que les qualifications de l'homme photographique se fondent sur ses difficultés à concilier d'une part l'origine instrumentale de toute image photographique, et d'autre part la motivation et l'intellection humaines de celle-ci. »